

## **2.11 Coopération avec les parlements**

RECONNAISSANT que les parlements nationaux et les parlements des États fédérés impriment le sceau de la constitution sur la politique gouvernementale et la législation nationale et, partant, influencent aussi les relations internationales ainsi que la coopération avec le système des Nations Unies et autres organismes intergouvernementaux;

RAPPELANT le discours de Brigitta Dahl, Présidente du Parlement suédois, prononcé avant la séance de clôture du Forum ministériel mondial sur l'environnement à Malmö, le 31 mai 2000, dans lequel elle déplorait que les représentants élus de la population dans les assemblées locales, régionales, nationales et transnationales manquent d'informations et ne participent pas suffisamment aux affaires internationales de l'environnement;

CONSTATANT avec préoccupation que malgré le maintien de contacts étroits avec les gouvernements nationaux et les organismes publics du monde entier et la possibilité de resserrer ces liens dans le cadre du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies qu'elle a récemment obtenu, l'UICN n'entretient que peu de relations avec les parlements nationaux et des États;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 4 au 11 octobre 2000 à Amman, Jordanie, pour sa 2e Session:

1. INVITE le Directeur général à négocier un mémorandum d'accord avec le Secrétaire général de l'Union interparlementaire (UIP) afin de renforcer la coopération avec l'UIP et les parlements qui en sont membres.
2. CHARGE la Commission du droit de l'environnement d'aider le Directeur général à nouer et maintenir les contacts nécessaires et à échanger des informations avec les parlements membres de l'UIP dans le monde entier qui demandent l'avis de l'UICN sur certaines questions ou qui expriment un intérêt général pour les questions de politiques relatives à la conservation de l'environnement et au développement durable.
3. CHARGE le Directeur général de remettre un rapport de situation aux prochains Congrès mondiaux de la nature décrivant le renforcement des contacts avec les législateurs depuis l'adoption de la présente Résolution.

*Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis d'Amérique, État et organismes membres, se sont abstenus d'adopter cette Résolution par consensus.*